



APPEL à PROJETS 2025 – 1^{res} parties

Saison culturelle : un temps fort estival itinérant

Dans le cadre de la saison culturelle, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette souhaite construire une programmation estivale itinérante aux côtés des communes partenaires, des associations et des acteurs locaux. Avec ce temps fort, la volonté de la CCLA est de programmer, recenser et accompagner des propositions artistiques et animations dans l'espace public, de juin à août. Ce rendez-vous culturel est amené à s'inscrire dans la vie du territoire et de ses habitants.

Ce temps fort culturel 2025 se déroulera du 1^{er} juin au 31 août 2025.

Une dizaine de rendez-vous seront programmés, en s'appuyant sur des manifestations déjà ancrées sur le territoire, en programmant des spectacles exigeants, en valorisant la pratique amateur, la pratique artistique, les savoir-faire, les découvertes.

En tant qu'acteurs culturels, touristiques, sportifs, associations, collectifs, **vous êtes sollicités pour transmettre vos propositions**, qui pourront faire office de 1^{res} parties à la programmation.

L'ambition est de créer des rencontres, des moments d'échange et de partage autour de vos activités et de vos projets, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Toutes les propositions sont les bienvenues : expositions, ateliers, initiations, conférences, projections, artisanat, animations...

Les porteurs de projets pourront demander une aide financière.

Les dates prédéfinies :

- du 7 au 9 juin : exposition photo
- mercredi 2 juillet : soirée intergénérationnelle
- mercredi 9 juillet : après-midi / soirée autour du jeu
- jeudi 17 juillet, jeudi 14 août : marché nocturne
- 30 ou 31 juillet, mercredi 27 août : guinguette
- samedi 19 juillet
- 23 ou 24 juillet

Modalités de sélection :

- Les projets les plus originaux et pertinents en termes d'approche, de partenariat ou de public visé seront privilégiés.

- Pour chaque proposition d'animation, vous devrez compléter une fiche de présentation de projet que vous trouverez ci-dessous. Les propositions tarifaires devront faire l'objet d'un devis.

Calendrier de l'appel à projets :

Vos propositions sont attendues **au plus tard le 18 avril 2025.**

La commission culture se réunira ensuite afin de procéder à une sélection de projets aux regards des propositions et du budget qui sera alloué à l'organisation de cette saison estivale.

Les propositions sont à adresser par mail à l'adresse suivante : p.foriel@ccla.fr

Le CCLA s'engage à :

- Assurer la communication (diffusion d'une plaquette / site internet / réseaux sociaux...),
- Assurer les inscriptions,
- Être présent lors de l'événement et accueillir les participants.

Votre interlocuteur :

Pauline Foriel, chargée de mission Culture et Communication

Tél : 04.79.44.34.47 / Mail : p.foriel@ccla.fr



Fiche de présentation de votre projet

(à retourner par mail à l'adresse p.foriel@ccla.fr avant le 18/04/2025)

Identification du porteur de projet :

Nom :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Courriel :

Personne en charge du projet :

Intitulé de votre action	
Descriptif sommaire de votre animation	
Nom(s) de ou des intervenant(s)	
Date(s) où vous pourriez intervenir (voir les dates proposées dans l'appel à projet)	
Public visé (adultes, enfants, familles, seniors...) et le nombre maximum de participants par animation	
Durée de votre ou vos animations	
Toutes informations utiles (Exemple : condition d'âge, besoin d'accompagnement d'un adulte, équipements spécifiques, niveau de difficulté, durée ou distance du parcours, accessibilité PMR...).	
Résumé du projet en vue d'une communication dans une brochure (50 mots)	

Pièces à joindre à ce dossier :

- une photo représentative de l'animation
- un logo de l'organisme (format jpeg résolution qualité maximale) pour la brochure de communication,
- une copie de votre attestation d'assurance (responsabilité civile)

Si votre projet fait l'objet d'un devis, transmettre aussi :

- un devis détaillé comportant : votre adresse, vos coordonnées, votre numéro de Siret, votre assujettissement ou non à la TVA ...
- un RIB